RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01327
Numéro SIREN : 538 520 545
Nom ou dénomination : ABCV PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 35209

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

ABCV PARTICIPATIONS

9 rue Georges Ville
75116 PARIS

APE : 6420Z Siret : 53852054500012

Certifié conforme

Jégard Créatis C

CREATIS EXPERTISE & CONSEIL
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France

71 avenue VICTOR HUGO
75116 PARIS

Tél. 01.53.64.07.40

Courriel. C.CECPC@jegardcreatis.com

Web. www.creatisgroupe.com

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	59 563	40 731	18 833	16 489
Immobilisations corporelles en cours				8 329
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 664 095	220 087	2 444 008	2 665 588
Créances rattachées aux participations	1 258 424		1 258 424	1 203 874
Autres titres immobilisés	63 145	31 572	31 572	63 145
Prêts	500 000	25 445	474 555	487 850
Autres immobilisations financières	16 696		16 696	1 696
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 561 923**	**317 835**	**4 244 088**	**4 446 971**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**7 786**		**7 786**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	261 000		261 000	54
Autres créances	14 068		14 068	40 446
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	
Disponibilités	1 248 022		1 248 022	371 904
Charges constatées d'avance (3)	3 989		3 989	3 527
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 584 865**		**1 584 865**	**415 932**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 146 788**	**317 835**	**5 828 953**	**4 862 903**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 260 000	2 260 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	226 000	226 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 640 261	1 935 496
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 525 153**	**304 765**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 651 414**	**4 726 261**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 664	13 885
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 580	36 019
Dettes fiscales et sociales	114 920	82 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 498	3 498
Autres dettes	877	1 188
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**177 539**	**136 642**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 828 953**	**4 862 903**
(1) Dont á plus d'un an (a)	13 664	
(1) Dont à moins d'un an (a)	163 875	136 642
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	630 000	550 000
Chiffre d'affaires net	**630 000**	**550 000**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		83
Autres produits	5	4
Total I	**630 005**	**550 087**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matiéres premiéres et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	241 928	230 974
Impôts, taxes et versements assimilés	16 664	22 636
Salaires et traitements	267 969	253 846
Charges sociales	95 677	94 916
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 677	8 779
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	
Total II	**630 917**	**611 152**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-912**	**-61 065**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	1 817 119	374 146
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		435
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobiliérers de placement		
Total V	**1 817 119**	**374 581**
Chargee financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	264 954	7 860
Intérêts et charges assimilées (4)	24 902	758
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliéres de placement		
Total VI	**289 856**	**8 619**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**1 527 263**	**365 962**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**1 526 350**	**304 897**

Compte de résultat (suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 136	402
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**1 136**	**402**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 801	535
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 801**	**535**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-664**	**-133**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	533	
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 448 260**	**925 070**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**923 107**	**620 305**
BENEFICE OU PERTE	**1 525 153**	**304 765**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 817 119	374 146
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABCV PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 5 828 953 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 525 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du réglement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des réglements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux régles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ABCV PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2.260.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 9, RUE GEORGES VILLE – 75116 PARIS
538 520 545 R.C.S. PARIS

TEXTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020

Troisième résolution

L'associée unique, approuvant la proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'élevant à la somme de 1.525.153 euros, de la manière suivante :

- la somme de 525.153 euros au crédit du compte de Autres réserves, qui sera ainsi porté d'un solde créditeur de 1.640.261 euros à un solde créditeur de 2.165.414 euros,

- le solde, soit la somme de 1.000.000 euros, à titre de dividendes.

L'associé unique prend acte qu'il a été informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvement sociaux,
- peuvent demander à être dispensés du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera, dans cette hypothèse, maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est, en outre, été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 0,44 euro par action avant prélèvement sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8%, sera mis en paiement à compter du 30 décembre 2020.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du Code de commerce, serait affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été versé les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes distribués
30/06/2019	600.000 €
30/06/2018	1.300.000 €
30/06/2017	-

Certifié conforme



AFI AUDIT
Commissaire aux Comptes

ABCV PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 2 226 000 euros
R.C.S. Paris 538 520 545

9, rue Georges Ville
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

ABCV PARTICIPATIONS
9, rue Georges Ville
75116 PARIS

A l'associé unique de la société ABCV PARTICIPATIONS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCV PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 18 décembre 2020

AFI AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Yannis GIRAUD
Associé

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	59 563	40 731	18 833	16 489
Immobilisations corporelles en cours				8 329
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 664 095	220 087	2 444 008	2 665 588
Créances rattachées aux participations	1 258 424		1 258 424	1 203 874
Autres titres immobilisés	63 145	31 572	31 572	63 145
Prêts	500 000	25 445	474 555	487 850
Autres immobilisations financières	16 696		16 696	1 696
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 561 923**	**317 835**	**4 244 088**	**4 446 971**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**7 786**		**7 786**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	261 000		261 000	54
Autres créances	14 068		14 068	40 446
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	
Disponibilités	1 248 022		1 248 022	371 904
Charges constatées d'avance (3)	3 989		3 989	3 527
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 584 865**		**1 584 865**	**415 932**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 146 788**	**317 835**	**5 828 953**	**4 862 903**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 260 000	2 260 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	226 000	226 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 640 261	1 935 496
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 525 153**	**304 765**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 651 414**	**4 726 261**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 664	13 885
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 580	36 019
Dettes fiscales et sociales	114 920	82 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 498	3 498
Autres dettes	877	1 188
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**177 539**	**136 642**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**5 828 953**	**4 862 903**
(1) Dont à plus d'un an (a)	13 664	
(1) Dont à moins d'un an (a)	163 875	136 642
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	630 000	550 000
Chiffre d'affaires net	**630 000**	**550 000**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		83
Autres produits	5	4
Total I	**630 005**	**550 087**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	241 928	230 974
Impôts, taxes et versements assimilés	16 664	22 636
Salaires et traitements	267 969	253 846
Charges sociales	95 677	94 916
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 677	8 779
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	
Total II	**630 917**	**611 152**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-912**	**-61 065**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	1 817 119	374 146
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		435
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**1 817 119**	**374 581**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	264 954	7 860
Intérêts et charges assimilées (4)	24 902	758
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**289 856**	**8 619**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**1 527 263**	**365 962**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**1 526 350**	**304 897**

Compte de résultat (suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 136	402
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**1 136**	**402**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 801	535
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 801**	**535**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-664**	**-133**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	533	
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 448 260**	**925 070**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**923 107**	**620 305**
BENEFICE OU PERTE	**1 525 153**	**304 765**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 817 119	374 146
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABCV PARTICIPATIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 5 828 953 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 525 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 580	11 020		12 600
- Matériel de transport	29 765			29 765
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 198			17 198
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	8 329		8 329	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**56 873**	**11 020**	**8 329**	**59 563**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 869 462	2 327 220	2 274 163	3 922 519
- Autres titres immobilisés	63 145			63 145
- Prêts et autres immobilisations financières	501 696	15 000		516 696
Immobilisations financières	**4 434 303**	**2 342 220**	**2 274 163**	**4 502 360**
ACTIF IMMOBILISE	**4 491 175**	**2 353 240**	**2 282 492**	**4 561 923**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ARCHIMAGE 75116 PARIS	212 620	3 569 012	95,22	1 771 899
SCI ABCV PATRIMOINE 75116 PARIS	2 000	106 405	99,95	42 970
SCI ABCV PATRIMOINE 2 75116 PARIS	2 000	-64 746	99,95	-2 235
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 223 920	2 223 920	1 258 424		1 805 098
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	483	814		1 297
- Matériel de transport	22 307	5 953		28 260
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 264	1 910		11 174
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**32 054**	**8 677**		**40 731**
ACTIF IMMOBILISE	**32 054**	**8 677**		**40 731**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 054 177 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 258 424		1 258 424
Prêts	500 000		500 000
Autres	16 696		16 696
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	261 000	261 000	
Autres	14 068	14 068	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 989	3 989	
Total	**2 054 177**	**279 057**	**1 775 120**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	261 000
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	130
Total	**261 130**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 260 000,00 euros décomposé en 2 260 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 177 539 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 580	44 580		
Dettes fiscales et sociales	114 920	114 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 498	3 498		
Autres dettes (**)	14 541	877	13 664	
Produits constatés d'avance				
Total	**177 539**	**163 875**	**13 664**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	13 664			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 664 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 200
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	18 510
PRIMES A PAYER	9 723
INTERESSEMENT A PAYER	10 308
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	7 617
CHARGES SOCIALES S/ PRIMES A PAYER	4 375
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	2 579
Total	**60 312**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	3 989		
Total	**3 989**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/06/2020
France	630 000
TOTAL	**630 000**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 202 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020/2021.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.